

Informations de base	
2010/2933(RSP) RSP - Résolutions d'actualité Décision sur la clôture des comptes du Collège européen de police pour l'exercice 2008 Voir aussi 2009/2127(DEC) Subject 7.30.05.01 Europol, CEPOL 8.70.03.07 Décharges antérieures	Procédure terminée

Evénements clés			
Date	Evénement	Référence	Résumé
03/02/2011	Décision du Parlement	T7-0040/2011	Résumé
03/02/2011	Résultat du vote au parlement		
03/02/2011	Fin de la procédure au Parlement		
09/03/2011	Publication de l'acte final au Journal officiel		

Informations techniques	
Référence de la procédure	2010/2933(RSP)
Type de procédure	RSP - Résolutions d'actualité
Sous-type de procédure	Résolution sur déclaration
Modifications et abrogations	Voir aussi 2009/2127(DEC)
Base juridique	Règlement du Parlement EP 102
État de la procédure	Procédure terminée

Portail de documentation				
Parlement Européen				
Type de document	Commission	Référence	Date	Résumé
Proposition de résolution		B7-0090/2011	27/01/2011	
Texte adopté du Parlement, lecture unique		T7-0040/2011	03/02/2011	Résumé
Autres Institutions et organes				
Institution/organe	Type de document	Référence	Date	Résumé
EU	Document de suivi	32011D0150 JO L 062 09.03.2011, p. 0031	03/02/2011	Résumé

Décision sur la clôture des comptes du Collège européen de police pour l'exercice 2008

2010/2933(RSP) - 03/02/2011 - Texte adopté du Parlement, lecture unique

Sur proposition unanime de sa commission du contrôle budgétaire, le Parlement européen a adopté une décision visant à clore les comptes du Collège européen de police pour l'exercice 2008. La clôture des comptes marque la dernière étape de la finalisation de la procédure de décharge pour l'école de police.

Pour rappel, le Parlement avait, de manière tout à fait exceptionnelle, refusé d'octroyer [la décharge](#) au directeur du CEPOL, en octobre 2010. En effet, le Parlement a jusqu'ici octroyé la décharge budgétaire à toutes les autres agences de l'UE. La raison sous-jacente de ce refus est que les députés ont jugé inacceptable que le CEPOL – agence créée en 2006 – ne satisfaisait toujours pas aux critères de bonne administration et que l'agence demandait encore un minimum de 4 années (jusqu'en 2014) pour y parvenir.

Décision sur la clôture des comptes du Collège européen de police pour l'exercice 2008

2010/2933(RSP) - 03/02/2011

OBJECTIF : clôture des comptes du Collège européen de police (CEPOL) pour l'exercice 2008.

ACTE NON LÉGISLATIF : Décision 2011/150/UE du Parlement européen sur la clôture des comptes du Collège européen de police pour l'exercice 2008.

CONTENU : avec la présente décision, le Parlement européen clôt les comptes du Collège européen de police pour l'exercice 2008.